



Élaboration de la base de données mondiales des statistiques des recettes publiques

DOCUMENT TECHNIQUE

*Élaboration de la base de données mondiales des statistiques
des recettes publiques*

Document technique, le 28 juin 2018

La *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques* inclut les pays étudiés dans les quatre publications de la série *Statistiques des recettes publiques* et regroupe les données correspondantes¹. Chacune de ces publications paraît annuellement et porte sur la mobilisation des ressources intérieures dans un des quatre groupes de pays. L'Encadré 1 fournit de plus amples informations sur chacune d'elles et sur les partenaires régionaux qui participent à leur réalisation. Toutes utilisent le système de classification et la méthodologie présentés dans le Guide d'interprétation publié par l'OCDE (OCDE, 2016^[1]).

Cette section décrit succinctement la méthodologie employée pour construire les quatre bases de données régionales utilisées pour produire les quatre publications régionales et la *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques*.

Collecte de données, classification et sources

La nouvelle *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques* contient des informations sur 80 pays répartis dans le monde entier et couvre la période 1990-2015. Elle s'appuie sur les quatre publications annuelles de la série *Statistiques des recettes publiques* et inclut 16 pays d'Afrique, sept pays d'Asie, 25 pays de la région Amérique latine-Caraïbes, 35 pays de l'OCDE² et un pays de l'Union européenne non membre de l'OCDE (la Lituanie)³. Une moyenne non pondérée a en outre été calculée pour trois groupes de pays : Afrique (16 pays)⁴, Amérique latine-Caraïbes et zone OCDE⁵.

Le Guide d'interprétation de l'OCDE : définitions et classification des recettes fiscales

Toutes les informations contenues dans la *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques* sont classées selon la classification des impôts de l'OCDE figurant dans le *Guide d'interprétation*, ce qui garantit une cohérence des données entre les pays et une granularité élevée des catégories d'impôts.

La classification des recettes fiscales établie dans le Guide d'interprétation de l'OCDE est utilisée depuis les années 70 et a valeur de référence internationale pour les responsables de l'action publique, les universitaires et les chercheurs⁶.

¹ L'annexe A fournit de plus amples informations sur les pays étudiés et indique, pour chacun d'eux, les années pour lesquelles des données sont disponibles.

² Quatre des pays de l'OCDE sont également comptabilisés parmi les pays d'Asie ou de la région Amérique latine-Caraïbes (Chili, Japon, Corée et Mexique).

³ Les données relatives à la Lituanie ont été fournies par le ministère lituanien des Finances par l'intermédiaire du Groupe de travail de l'OCDE sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales.

⁴ La moyenne pour l'Afrique (16 pays) tient compte des pays suivants : Afrique du Sud, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Maurice, Maroc, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Togo, Tunisie.

⁵ À noter que le Chili et le Mexique sont pris en compte dans la moyenne de la région Amérique latine-Caraïbes et dans celle de l'OCDE. Aucune moyenne n'est présentée pour l'Asie parce que le nombre de pays couverts par la série de données n'est pas suffisant.

⁶ Le Guide d'interprétation présente la classification des recettes fiscales. Il ne présente pas de classification pour les recettes non fiscales, lesquelles ne sont pas davantage prises en compte dans la *base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques*. Néanmoins, la publication *Statistiques des recettes publiques en Afrique* contient des données sur ces recettes non fiscales ainsi qu'une classification.

Encadré 1. Présentation des publications de la série *Statistiques des recettes publiques*

En juin 2018, la série *Statistiques des recettes publiques* compte quatre publications couvrant 79 pays au total⁷.

Statistiques des recettes publiques en Afrique : parue en 2016, la première édition de la publication *Statistiques des recettes publiques en Afrique* contenait des données comparables sur les recettes fiscales de huit pays d'Afrique à partir de 1990. La deuxième édition, parue en 2017, contenait des données relatives à 16 pays africains et présentait une moyenne (non pondérée) pour ces 16 pays. Cette publication est le fruit d'une coopération entre le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, le Centre de développement de l'OCDE, le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) et la Commission de l'Union africaine (CUA) et a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Revenue Statistics in Asian and Pacific Countries : cette publication a été réalisée conjointement par le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE et le Centre de développement de l'OCDE en coopération avec la Banque asiatique de développement et l'Association des administrations fiscales des îles du Pacifique avec le soutien financier de l'Union européenne. Elle regroupe des statistiques comparables sur les recettes fiscales de sept pays d'Asie (dont deux pays membres de l'OCDE) à partir de 1990. À compter de l'édition 2018, elle présentera également des données sur certains pays du Pacifique (dont deux membres de l'OCDE).

Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean : réalisée conjointement par le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, le Centre de développement de l'OCDE, le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Banque interaméricaine de développement (BID), cette publication présente des données détaillées et comparables sur les recettes fiscales de 25 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dont deux pays membres de l'OCDE. La période couverte commence en 1990.

Statistiques des recettes publiques : cette publication annuelle présente des données fiscales détaillées et comparables entre pays dans un même format pour les 35 pays membres de l'OCDE. La période couverte commence en 1965.

Selon la définition énoncée par l'OCDE dans le Guide d'interprétation et utilisée dans toutes les publications de la série *Statistiques des recettes publiques*, les impôts englobent les versements obligatoires effectués sans contrepartie au profit des administrations publiques. Ils sont sans contrepartie en ce sens que les prestations fournies par les administrations ne sont en principe pas proportionnelles aux versements. Dans la classification de l'OCDE, les impôts sont classés en fonction de leur assiette.

Le Guide d'interprétation constitue un cadre internationalement reconnu utilisé pour garantir la comparabilité des données entre les régions. Il est en outre harmonisé avec les principales autres classifications statistiques, notamment le Système de comptabilité nationale (Commission européenne et al., 2009^[2]), le Système européen des comptes

⁷ Le 80^e pays inclus dans la *base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques* est la Lituanie, pour laquelle les données sont fournies à l'OCDE par des représentants du ministère des Finances lituanien.

(Commission européenne, 2010_[3]) et le Manuel de statistiques de finances publiques (FMI, 2014_[4]) et contient un tableau de correspondance entre les différentes classifications au niveau de détail le plus fin.

La classification de l'OCDE repose sur l'assiette de l'impôt : impôts sur le revenu et les bénéficiaires (rubrique 1000), cotisations obligatoires de sécurité sociale (2000), impôts sur les salaires et la main-d'œuvre (3000), impôts sur le patrimoine (4000), impôts sur les biens et services (5000), autres impôts (6000).

Chaque grande catégorie est elle-même subdivisée en sous-catégories, ce qui garantit une granularité élevée. Parmi les impôts les plus couramment cités figurent par exemple l'IRPP (rubrique 1100), l'IS (1200), les CSS (2000) et la TVA (5111). Un tableau contenant toutes les sous-catégories d'impôts possibles figure en annexe B.

L'annexe B au présent document et le Guide d'interprétation de l'OCDE fournissent de plus amples informations sur le concept d'impôts, la classification des impôts et la base de comptabilisation.

Méthode de collecte des données pour les publications régionales

La nouvelle base de données repose sur des informations extraites des quatre publications de la série *Statistiques des recettes publiques*⁸. La publication intitulée *Statistiques des recettes publiques des pays de l'OCDE*, qui paraît depuis 1972, contient des données sur tous les pays de l'OCDE. Ces données sont communiquées par les administrations nationales au moyen de modèles de collecte de données fournis par l'OCDE. D'autres bases de données existantes comme le « World Revenue Longitudinal Dataset (WoRLD) » du FMI et la base de données « Government Revenue Dataset (GRD) »⁹ de ICTD / UNU-WIDER, se basent en partie sur les publications des *Statistiques des recettes publiques*. Ces bases de données montrent des différences par rapport à la *Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques* quant à la couverture géographique et l'étendue des données.

Tous les pays d'Afrique et d'Asie pris en compte dans la série de données correspondante ont été volontaires pour participer. Pour ces pays, la collecte des données se déroule selon les modalités suivantes :

- En premier lieu, les pays doivent communiquer les données relatives à leurs recettes fiscales à l'OCDE et aux organisations régionales¹⁰.
- Des échanges réguliers ont lieu entre l'OCDE, les partenaires régionaux et l'interlocuteur national qui a communiqué les données. Ces interlocuteurs sont généralement des spécialistes – en principe un haut fonctionnaire qui a accès aux données nécessaires et possède une connaissance précise du système fiscal et du contexte économique national.
- Une équipe de statisticiens du Centre de développement de l'OCDE et du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE fournit une assistance technique à chaque pays pour résoudre les problèmes liés aux différences de classification et aux données manquantes. Cette méthode de travail bilatérale et

⁸ *Statistiques des recettes publiques en Afrique, Revenue Statistics in Asian and Pacific Countries, Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean* et *Revenue Statistics OECD*.

⁹ Pour plus d'informations, consulter <https://data.world/imf/world-revenue-longitudinal-dat> et <https://www.wider.unu.edu/project/government-revenue-dataset>

¹⁰ ATAF, CUA, CEPALC, CIAT et BID.

collaborative permet de construire la classification à partir du terrain et garantit la cohérence des données entre pays.

- Enfin, les données sont validées par chaque pays avant publication.

Pour la plupart des pays de la région Amérique latine-Caraïbes¹¹, les données sont extraites des sites Internet publics des administrations fiscales, ministères chargés des finances ou instituts nationaux de la statistique et sont harmonisées avec l'aide des organisations partenaires régionales – CEPALC, CIAT et BID – qui travaillent en coopération directe et étroite avec les pays concernés.

D'autres informations détaillées figurent dans la publication annuelle correspondante et dans les métadonnées accessibles par l'intermédiaire de la nouvelle base de données en ligne. Le Tableau présente de manière synthétique la période et les pays couverts par chaque publication et les indicateurs qu'elle contient.

Tableau 1. Publications de la série Statistiques des recettes publiques, synthèse

| Statistiques des recettes publiques | en Afrique | en Asie | dans la région ALC | dans les pays de l'OCDE |
|-------------------------------------|---|---|--------------------|-------------------------|
| Nombre de pays | 16 | 7 | 25 | 35 |
| Période couverte | 2000-2015 | 1990-2015 | 1990-2015 | 1965-2015 |
| Indicateurs communs | Recettes en monnaie nationale Recettes en USD Recettes en % du PIB | Recettes fiscales en monnaie nationale Recettes fiscales en USD Recettes fiscales en % du PIB | | |
| | Recettes fiscales en % des recettes fiscales totales | | | |
| Indicateurs supplémentaires | Recettes non fiscales en % des recettes non fiscales totales | Recettes fiscales de sous-secteurs de l'administration en % des recettes fiscales totales | | |
| | PIB des années d'imposition aux prix du marché, monnaie nationale Taux de change entre la monnaie nationale et le dollar des États-Unis PIB des années d'imposition aux prix du marché, USD | | | |

Source : OCDE/ATAF/CUA (2017^[5]), OCDE (2017^[6]), OCDE et al. (2018^[7]), et OCDE (2017^[8]).

Élaboration de la base de données mondiale

La nouvelle base de données mondiale a été construite à partir de données issues des dernières éditions des publications de la série Statistiques des recettes publiques et n'a pas nécessité de traitement des données supplémentaire. Comme indiqué plus haut, toutes les bases de données régionales et la base de données relative aux pays de l'OCDE ont été établies sur la base de la classification commune des impôts figurant dans le Guide d'interprétation. La première année pour laquelle des données sont disponibles pour chaque pays est indiquée dans le Tableau en annexe A.

¹¹ Certains pays de la région Amérique latine-Caraïbes, à savoir l'Argentine, le Chili (pays de l'OCDE), la Colombie, le Costa Rica et le Mexique (pays de l'OCDE), fournissent directement les données à l'OCDE.

Principaux indicateurs : mesure du niveau d'imposition et de la structure fiscale

Les deux principaux indicateurs inclus dans la série de données, à savoir le ratio impôts/PIB et la part de chaque type d'impôt dans le total des recettes fiscales, permettent d'évaluer le niveau et la structure de la fiscalité dans les 80 pays et leur évolution dans le temps. La *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques* fournit également des données sur les recettes fiscales en monnaie nationale et en dollars des États-Unis.

Le ratio impôts/PIB (qui exprime les recettes fiscales en pourcentage du PIB) renseigne sur le niveau de la fiscalité d'un pays et s'obtient en divisant le montant nominal des recettes fiscales par le PIB de la même année. Les recettes correspondant à chaque grande catégorie d'impôt sont également exprimées en pourcentage du PIB. Le ratio impôts/PIB est l'un des principaux indicateurs utilisés dans les études portant sur plusieurs pays parce qu'il permet de comparer le niveau de la fiscalité entre pays et d'examiner son évolution dans le temps.

La structure fiscale est mesurée par la part des différents types d'impôts dans les recettes fiscales totales. Cet indicateur donne un aperçu de l'importance relative des différents types d'impôts dans la structure fiscale (impôts sur le revenu, impôts sur les biens et services, etc.). Il offre la possibilité de comparer la composition des recettes fiscales entre pays mais aussi son évolution dans le temps.

Méthodologie : calcul du ratio impôts/PIB

Les ratios impôts/PIB présentés dans la *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques* renseignent sur le montant total des recettes fiscales en pourcentage du PIB. Leur valeur dépend à la fois de leur numérateur (les recettes fiscales) et de leur dénominateur (le PIB), lesquels font l'objet de révisions historiques :

- Le numérateur (recettes fiscales) : les chiffres relatifs aux recettes fiscales figurant au numérateur sont transmis chaque année par des correspondants des ministères des finances, des administrations fiscales nationales ou des services nationaux de la statistique ou sont issus de sites Internet publics. Ils incluent les recettes fiscales infranationales, recouvrées par les collectivités locales et régionales. Ils incluent également les cotisations de sécurité sociale versées à l'administration publique, ce qui permet d'effectuer des comparaisons entre des pays qui ne financent pas les prestations sociales de la même manière. Dans 69 pays, l'année d'imposition correspond à l'année civile, tandis que tel n'est pas le cas dans 11 autres. Les recettes sont comptabilisées sur la base des droits constatés ou des décaissements¹², comme indiqué dans chacune des publications de la série *Statistiques des recettes publiques*.
- Le dénominateur (PIB) : selon la région ou le pays, les chiffres relatifs au PIB figurant au dénominateur proviennent des Comptes nationaux de l'OCDE, des Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international ou des comptes nationaux officiels¹³. Lorsque l'année d'imposition ne correspond pas à

¹² Lorsqu'elles sont comptabilisées en droits constatés, les recettes sont enregistrées au moment du fait générateur de l'impôt, tandis que lorsqu'elles sont comptabilisées sur la base des décaissements, elles sont enregistrées à la date de réception du paiement par l'administration (voir les §§ 20 et 21 du Guide d'interprétation).

¹³ Afrique : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2017, et Comptes nationaux de l'OCDE pour l'Afrique du Sud.

l'année civile, on additionne les estimations relatives au PIB trimestriel pour obtenir le PIB annuel ou on corrige le PIB annuel pour qu'il se rapproche de celui de l'année d'imposition.

Forces et limites de la série de données

La nouvelle *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques*, qui fait appel à une classification et un processus d'harmonisation communs, fournit des données sur les recettes publiques comparables entre pays et offrant un niveau de détail très fin. Elle présente des forces et des limites décrites ci-après.

Le cadre *Statistiques des recettes publiques* repose sur une classification cohérente et détaillée, à la fois très connue et respectée à l'échelle internationale. La méthodologie employée est transparente, chaque édition des publications reprenant le Guide d'interprétation utilisé pour traiter les données. Les discussions qui ont lieu avec les pays au sujet de la classification sont centralisées, une seule unité du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE coopérant avec tous les pays, en collaboration avec des statisticiens du Centre de développement de l'OCDE et les partenaires régionaux. Cette méthode permet une utilisation cohérente de la classification dans tous les pays.

Le processus de classification et d'harmonisation est aussi un moyen de renforcer les capacités. Les discussions qui ont lieu régulièrement au sujet des *Statistiques des recettes publiques* avec les experts nationaux et les partenaires régionaux par téléphone, par courrier électronique ou dans le cadre d'ateliers permettent un échange d'expérience et de bonnes pratiques qui aboutit à la création d'un réseau stable de responsables des questions fiscales. Les responsables publics nationaux chargés des questions fiscales deviennent des spécialistes de la classification et de l'utilisation de données sur les recettes publiques. Ce mécanisme permet également d'améliorer continûment la base de données et la classification pour qu'elles restent en phase avec l'évolution des besoins des pays participants.

La classification et l'harmonisation des données constituent le premier point fort de la base de données. La série de données est normalisée selon la même méthode pour tous les pays sur la base de la *classification de l'OCDE figurant dans le Guide d'interprétation*. Un autre de ses avantages réside dans le fait qu'elle fournit des informations fiscales très précises sur chacun des 80 pays participants grâce à l'utilisation de la classification détaillée présentée dans le *Guide d'interprétation*. La granularité des données est d'autant plus forte que la base contient une ventilation des impôts pour chaque pays, réalisée à partir des principes définis par le Guide d'interprétation. L'OCDE, les partenaires régionaux et les responsables nationaux coopèrent pour améliorer la qualité des données présentées. Cette coopération consiste notamment à concevoir des méthodes pour réaliser des estimations pour les quelques données manquantes et à examiner au cas par cas l'assiette des différents impôts de manière à classer correctement des impôts qui, en l'absence de discussions, auraient été affectés à la catégorie « autres impôts ».

Amérique latine-Caraïbes : Comptes nationaux de l'OCDE pour le Chili et le Mexique et comptes nationaux officiels pour les autres pays ; base de données CEPALSTAT (CEPALC) pour Cuba ; données issues des Perspectives de l'économie mondiale du FMI pour l'Argentine, les Bahamas, le Panama, le Paraguay et le Venezuela.

Asie : Statistiques nationales officielles, CEIC (bases de données économiques Asie et ASEAN) pour l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, les Philippines et Singapour.

Lorsqu'il subsiste des difficultés pour appliquer la classification du Guide d'interprétation, l'OCDE et les organisations partenaires tentent de les résoudre en coopération avec les pays, ce qui s'est déjà révélé fructueux. Ainsi, la Côte d'Ivoire et la Colombie ont mis au point des procédures internes qui leur permettent de décomposer les recettes tirées des impôts sur le revenu entre le produit de l'IRPP et le produit de l'IS, ce qui n'était pas possible auparavant. De même, la République démocratique du Congo a créé une base de données électronique afin de pouvoir fournir des informations sur certains types de recettes pour les besoins de la base de données des recettes publiques et de centraliser les données relatives aux recettes.

La transparence et l'accessibilité des données relatives aux recettes fiscales sont également des atouts. Toutes les données collectées pour la *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques* et les publications de la série *Statistiques des recettes publiques* sur lesquelles elle repose sont accessibles au public. Toutes les notes de bas de page, informations sur les limites des données et autres notes importantes sont publiées dans les métadonnées, qui fournissent des informations supplémentaires sur la préparation des données et les spécificités nationales.

Références

- Commission européenne (2010), *Système européen des comptes - SEC 2010*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, [3]
<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5925793/KS-02-13-269-FR.PDF/cfd0cb42-e51a-47ce-85da-1fbf1de5c86c>.
- Commission européenne et al. (2009), *Système de comptabilité nationale 2008*, publication des Nations Unies, [2]
<https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008FR.pdf>.
- FMI (2014), *Government Finance Statistics Manual 2014*, Publications du Fonds monétaire international, Fonds monétaire international, Washington, D.C., [4]
<https://www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal.pdf>.
- OCDE (2018), *Base de données des statistiques mondiales des recettes publiques*, [9]
http://dotstat.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RS_GBL.
- OCDE (2017), *Revenue Statistics in Asian Countries 2017 : Trends in Indonesia, Japan, Kazakhstan, Korea, Malaysia, the Philippines and Singapore*, Éditions OCDE, Paris, [6]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264278943-en>.
- OCDE (2017), *Statistiques des recettes publiques : 1965-2016*, Éditions OCDE, Paris, [8]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264283206-fr>.
- OCDE (2016), *Classification des impôts de l'OCDE et Guide d'interprétation*, [1]
https://www.oecd-ilibrary.org/taxation/statistiques-des-recettes-publiques-1965-2016/classification-des-impots-de-l-ocde-et-guide-d-interpretation_rev_stats-2017-10-fr.
- OCDE/ATAF/CUA (2017), *Statistiques des recettes publiques en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, [5]
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr>.
- OCDE et al. (2018), *Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2018*, Éditions OCDE, Paris, [7]
http://dx.doi.org/10.1787/rev_lat_car-2018-en-fr.

Annexe A. Ratio impôts/PIB en 1990, 2000 et 2015

Tableau 2. Recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

| Pays | Codes pays (ISO) | 1990 | 2000 | 2015 | Première année pour laquelle les données sont disponibles |
|-----------------------------|------------------|------|------|------|---|
| Afrique (16 pays) - Moyenne | Afrique | .. | 14.2 | 19.1 | 2000 |
| Afrique du Sud | ZAF | 23.9 | 22.4 | 29.0 | 1990 |
| ALC - Moyenne | LAC | 16.0 | 18.0 | 23.1 | 1990 |
| Allemagne | DEU | 34.8 | 36.2 | 37.1 | 1990 |
| Argentine | ARG | 13.7 | 19.8 | 32.0 | 1990 |
| Australie | AUS | 28.0 | 30.4 | 28.2 | 1990 |
| Autriche | AUT | 39.4 | 42.4 | 43.7 | 1990 |
| Bahamas | BHS | 12.3 | 15.2 | 19.9 | 1990 |
| Barbade | BRB | 23.2 | 30.2 | 33.6 | 1990 |
| Belgique | BEL | 41.2 | 43.5 | 44.8 | 1990 |
| Belize | BLZ | 21.8 | 19.1 | 27.3 | 1990 |
| Bolivie | BOL | 8.3 | 17.6 | 27.6 | 1990 |
| Brésil | BRA | 25.5 | 29.6 | 32.0 | 1990 |
| Cabo Verde | CPV | 10.5 | 15.6 | 19.2 | 1990 |
| Cameroun | CMR | .. | 12.8 | 16.4 | 1993 |
| Canada | CAN | 35.2 | 34.8 | 32.0 | 1990 |
| Chili | CHL | 16.9 | 18.8 | 20.5 | 1990 |
| Colombie | COL | 10.6 | 14.6 | 20.8 | 1990 |
| Corée | KOR | 18.8 | 21.5 | 25.2 | 1990 |
| Costa Rica | CRI | 21.3 | 18.4 | 22.6 | 1990 |
| Côte d'Ivoire | CIV | 21.6 | 15.3 | 17.6 | 1990 |
| Cuba | CUB | 29.1 | 37.2 | 38.6 | 1990 |
| Danemark | DNK | 44.4 | 46.9 | 45.9 | 1990 |
| El Salvador | SLV | 10.5 | 12.1 | 17.2 | 1990 |
| Équateur | ECU | 7.3 | 10.3 | 21.1 | 1990 |
| Espagne | ESP | 31.6 | 33.2 | 33.8 | 1990 |
| Estonie | EST | .. | 31.1 | 33.9 | 1995 |
| États-Unis | USA | 26.0 | 28.2 | 26.2 | 1990 |
| Finlande | FIN | 42.9 | 45.8 | 43.9 | 1990 |
| France | FRA | 41.0 | 43.1 | 45.2 | 1990 |
| Ghana | GHA | .. | 10.0 | 15.0 | 2000 |
| Grèce | GRC | 25.2 | 33.4 | 36.4 | 1990 |
| Guatemala | GTM | 8.8 | 12.4 | 12.4 | 1990 |
| Guyana | GUY | 20.6 | 20.8 | 24.2 | 1990 |
| Honduras | HND | 16.2 | 15.3 | 20.4 | 1990 |
| Hongrie | HUN | .. | 38.6 | 39.0 | 1991 |
| Indonésie | IDN | .. | 8.6 | 11.8 | 1997 |
| Irlande | IRL | 32.4 | 30.8 | 23.1 | 1990 |
| Islande | ISL | 30.2 | 36.2 | 36.7 | 1990 |
| Israël | ISR | .. | 34.9 | 31.3 | 1995 |
| Italie | ITA | 36.4 | 40.6 | 43.3 | 1990 |
| Jamaïque | JAM | 23.1 | 22.7 | 25.7 | 1990 |
| Japon | JPN | 28.2 | 25.8 | 30.7 | 1990 |
| Kazakhstan | KAZ | .. | 19.8 | 15.5 | 1998 |
| Kenya | KEN | .. | .. | 18.4 | 2001 |
| Lettonie | LVA | .. | 29.1 | 29.0 | 1995 |
| Lituanie | LTU | .. | 30.8 | 28.9 | 1995 |

| | | | | | |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|
| Luxembourg | LUX | 33.5 | 36.9 | 36.8 | 1990 |
| Malaisie | MYS | 19.1 | 14.6 | 15.3 | 1990 |
| Maroc | MAR | .. | 23.5 | 26.1 | 2000 |
| Maurice | MUS | 23.3 | 19.3 | 19.9 | 1990 |
| Mexique | MEX | 12.4 | 13.1 | 16.2 | 1990 |
| Nicaragua | NIC | .. | 13.0 | 22.3 | 1991 |
| Niger | NER | .. | 9.7 | 17.0 | 2000 |
| Norvège | NOR | 40.2 | 41.9 | 38.3 | 1990 |
| Nouvelle-Zélande | NZL | 36.2 | 32.5 | 33.0 | 1990 |
| OCDE - Moyenne | OCDE | 31.9 | 33.9 | 34.0 | 1990 |
| Ouganda | UGA | .. | 10.7 | 12.5 | 1992 |
| Panama | PAN | 15.9 | 15.9 | 15.9 | 1990 |
| Paraguay | PRY | 5.8 | 12.6 | 17.9 | 1990 |
| Pays-Bas | NLD | 40.2 | 37.2 | 37.4 | 1990 |
| Pérou | PER | 12.1 | 14.6 | 17.2 | 1990 |
| Philippines | PHL | .. | 15.8 | 17.0 | 1994 |
| Pologne | POL | .. | 32.9 | 32.4 | 1991 |
| Portugal | PRT | 26.5 | 31.0 | 34.6 | 1990 |
| République démocratique du Congo | COD | .. | 0.6 | 10.8 | 2000 |
| République dominicaine | DOM | 7.8 | 10.8 | 13.5 | 1990 |
| République slovaque | SVK | .. | 33.6 | 32.3 | 1995 |
| République tchèque | CZE | .. | 32.4 | 33.3 | 1993 |
| Royaume-Uni | GBR | 32.9 | 33.2 | 32.5 | 1990 |
| Rwanda | RWA | .. | 10.2 | 16.7 | 1996 |
| Sénégal | SEN | .. | 16.8 | 20.8 | 1997 |
| Singapour | SGP | .. | 15.5 | 13.6 | 2000 |
| Slovénie | SVN | .. | 36.6 | 36.6 | 1995 |
| Suède | SWE | 49.5 | 49.0 | 43.3 | 1990 |
| Suisse | CHE | 23.6 | 27.4 | 27.7 | 1990 |
| Swaziland | SWZ | .. | 10.5 | 15.3 | 1995 |
| Togo | TGO | .. | 10.9 | 21.3 | 2000 |
| Trinité-et-Tobago | TTO | 23.4 | 21.4 | 30.6 | 1990 |
| Tunisie | TUN | .. | 24.4 | 30.3 | 2000 |
| Turquie | TUR | 14.5 | 23.6 | 25.1 | 1990 |
| Uruguay | URY | 19.6 | 21.6 | 27.0 | 1990 |
| Venezuela | VEN | 18.1 | 13.6 | 20.8 | 1990 |

Note : La base de données des recettes publiques de l'OCDE contient des données à compter de 1965 pour la plupart des pays de l'OCDE.

Source : OCDE (2018^[9]), *Base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques*, https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RS_GBL

Annexe B. Classification des impôts de l'OCDE

1. 1000 Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital
 - 1100 Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital des personnes physiques
 - 1110 Sur le revenu et les bénéfices
 - 1120 Sur les gains en capital
 - 1200 Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital des sociétés
 - 1210 Sur le revenu et les bénéfices
 - 1220 Sur les gains en capital
 - 1300 Non ventilables entre les rubriques 1100 et 1200

2. 2000 Cotisations de sécurité sociale
 - 2100 À la charge des salariés
 - 2110 Sur la base du salaire
 - 2120 Sur la base de l'impôt sur le revenu
 - 2200 À la charge des employeurs
 - 2210 Sur la base du salaire
 - 2220 Sur la base de l'impôt sur le revenu
 - 2300 À la charge des travailleurs indépendants ou des personnes n'occupant pas d'emploi
 - 2310 Sur la base du salaire
 - 2320 Sur la base de l'impôt sur le revenu
 - 2400 Non ventilables entre les rubriques 2100, 2200 et 2300
 - 2410 Sur la base du salaire
 - 2420 Sur la base de l'impôt sur le revenu

3. 3000 Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre

4. 4000 Impôts sur le patrimoine
 - 4100 Impôts périodiques sur la propriété immobilière
 - 4110 Ménages
 - 4120 Autres agents
 - 4200 Impôts périodiques sur l'actif net

- 4210 Personnes physiques
 - 4220 Sociétés
 - 4300 Impôts sur les mutations par décès, les successions et les donations
 - 4310 Impôts sur les mutations par décès et les successions
 - 4320 Impôts sur les donations
 - 4400 Impôts sur les transactions mobilières et immobilières
 - 4500 Autres impôts non périodiques sur le patrimoine
 - 4510 Impôts sur l'actif net
 - 4520 Autres impôts non périodiques
 - 4600 Autres impôts périodiques sur le patrimoine
5. 5000 Impôts sur les biens et services
- 5100 Impôts sur la production, la vente, le transfert, la location et la livraison des biens et la prestation de services
 - 5110 Impôts généraux
 - 5111 Taxes sur la valeur ajoutée
 - 5112 Impôts sur les ventes
 - 5113 Impôts sur le chiffre d'affaires et autres impôts généraux sur les biens et services
 - 5120 Impôts sur des biens et des services déterminés
 - 5121 Accises
 - 5122 Bénéfices des monopoles fiscaux
 - 5123 Droits de douane et droits à l'importation
 - 5124 Taxes à l'exportation
 - 5125 Impôts sur les biens d'équipement
 - 5126 Impôts sur des services déterminés
 - 5127 Autres impôts sur les transactions et les échanges internationaux
 - 5128 Autres impôts sur des biens et services déterminés
 - 5130 Non ventilables entre les rubriques 5110 et 5120
 - 5200 Impôts sur l'utilisation des biens ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités
 - 5210 Impôts périodiques
 - 5211 À la charge des ménages au titre de véhicules à moteur
 - 5212 À la charge d'autres agents au titre de véhicules à moteur

5213 Autres impôts périodiques

5220 Impôts non périodiques

5300 Non ventilables entre les rubriques 5100 et 5200

6. 6000 Autres impôts

6100 À la charge exclusive des entreprises

6200 À la charge d'autres agents que les entreprises ou non identifiables